

H 261.83

E34

3 v. 299

1938

v. 299

1938



Bibliothèque Nationale du Québec

# Lettre pastorale collective

DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC  
ET DE LEURS EXCELLENCES LES ARCHEVÊQUES  
ET ÉVÊQUES DE LA PROVINCE CIVILE DE QUÉBEC

sur

LA TEMPÉRANCE

HN  
31  
E 34  
v. 299  
1938

NOUS, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE LA PROVINCE CIVILE DE QUÉBEC,

*Au Clergé séculier et régulier, aux Communautés religieuses et à tous les fidèles de Nos diocèses, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.*

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

1. De tout temps, l'Épiscopat de notre province, soucieux de garantir votre bonheur éternel et temporel, a veillé à vous prêcher la vertu de sobriété et à enrayer, quand il le fallait, le vice de l'intempérance.

A l'origine même de notre pays, Nous voyons Mgr de Laval s'opposer énergiquement à la traite de l'eau-de-vie, qui mettait en péril la civilisation naissante. Héritiers de l'esprit apostolique du premier évêque de Québec, Nos vénérés prédécesseurs n'ont jamais manqué au devoir de dénoncer l'abus des boissons enivrantes et de rappeler leurs ouailles à la pratique de la mortification chrétienne dans le boire. Qu'il nous suffise de signaler ici les croisades antialcooliques qu'ils organisèrent avec de si bienfaisants résultats, au milieu du siècle dernier et au début même de notre siècle.

2. Maintes fois aussi, les Évêques de notre province et ceux du pays tout entier, réunis en assemblées provinciales ou en concile plénier, ont uni leur voix, dans des Lettres pastorales collectives, pour mieux vous mettre en garde contre le péril toujours menaçant de l'alcoolisme. C'est ainsi que, rassemblés à Québec en 1909, pour la tenue d'un Premier Concile plénier, Nosseigneurs les Archevêques et Évêques du Canada vous écrivaient dans une mémorable Lettre sur *l'Esprit chrétien* : « Parmi les plaies sociales qui ont déjà fait beaucoup de mal à notre pays, Nous tenons particulièrement à indiquer l'alcoolisme. Il est peu de vices qui soient plus féconds en ruines que celui-là; il n'en est point qui ouvrent plus sûrement et plus vite la voie à toutes les déchéances physiques, intellectuelles et morales. L'alcool est un poison qui a ce terrible pouvoir de s'attaquer à la fois à l'âme et au corps...

« L'Église ne cède donc pas à des craintes chimériques quand elle fait appel à ses enfants, et que, les groupant sous l'étendard de la croix, elle organise une vigoureuse campagne contre l'un des pires ennemis de la religion et de la patrie. »

3. Nous-mêmes, Nos très chers Frères, témoins attristés des ravages que l'alcoolisme fait encore de nos jours, et de façon plus lamentable et plus inquiétante que jamais, Nous croyons devoir une fois de plus dénoncer le mal et tenter de le réprimer.

Par Notre charge pastorale, vous ne l'ignorez pas, Nous sommes établis sur vous à l'égal du prophète Jérémie, « pour arracher et pour abattre, pour ruiner et pour détruire les vices qui enlaidissent vos âmes, puis pour y bâtir l'édifice des vertus et pour y planter l'arbre du salut » (I, 10). De la fidélité à remplir Notre tâche, si difficile et si pénible qu'elle soit, dépend le salut de Nos propres âmes. A chacun de Nous, comme à son prophète

Ézéchiél, le Souverain Pasteur redit le redoutable avertissement: « Je t'ai établi sentinelle sur la maison d'Israël... Si lorsque j'aurai dit à l'impie: Impie, vous mourrez, tu ne l'avis pas de quitter sa voie, il mourra dans son iniquité, mais je te demanderai compte de son sang. » (xxxiii, 7-8.)

4. Or, vous l'avez constaté et déploré avec Nous, Nos très chers Frères, la marée alcoolique, que de courageux apôtres de la tempérance, prêtres et laïcs, avaient à peu près arrêtée il y a un quart de siècle, a repris sa marche envahissante sur notre province. Notre peuple en est gravement menacé dans sa vie physique et intellectuelle, morale et économique. Nous taire en de telles conjonctures, ce serait manquer au devoir qui Nous prescrit de vous signaler le mal, de vous suggérer les remèdes et de vous convoquer tous, Nos très chers Frères, à une nouvelle croisade de tempérance et de mortification chrétienne. D'autre part, ne devons-Nous pas espérer que tous, ouvriers et patrons, agriculteurs, commerçants et professionnels, gouvernants et gouvernés, vous voudrez collaborer avec vos pasteurs à cette œuvre de bien et de salut public!

## I. — L'alcoolisme dans notre province

### Précisions et définitions

5. Pour constater et démontrer que le mal de l'alcoolisme existe chez nous, Nous ne Nous attarderons pas à établir des comparaisons entre notre province et les autres provinces de la Confédération canadienne, entre notre pays et les autres pays de l'Amérique ou de l'Europe; il Nous suffira d'exposer quelques statistiques officielles et de vous reporter au témoignage de ceux-là qui ont pu observer de très près certaines classes et certains

milieux sociaux plus particulièrement exposés au danger de l'intempérance.

Nous Nous garderons de même de confondre ivrognerie et alcoolisme.

6. L'ivrognerie est assurément un vice honteux. Par l'absorption de doses massives d'alcool, il prive le buveur de sa raison et de ses forces physiques, le fait tituber puis tomber sur la route comme une brute trop repue. Ce genre d'intempérance a une laideur particulière. Il dégrade quiconque s'y laisse entraîner, mais il apparaît si abject que la plupart des hommes s'en détournent avec dégoût. Il frappe sa victime d'une tare si honteuse qu'il inspire horreur à tous ceux qui en ont le spectacle.

Il n'en est pas ainsi de l'alcoolisme dont il est ici question. Il n'affecte pas cet aspect répugnant et brutal. Plus lent, plus élégant et plus subtil, — plus hypocrite, serions-Nous tentés de dire, — cet alcoolisme n'en est pas moins pernicieux. Il ne consiste pas dans un acte accidentel d'intempérance, ni même dans plusieurs excès de boisson isolés les uns des autres par de longs intervalles de temps. Ces excès sont évidemment un désordre et une faute, qui peuvent être plus ou moins graves et acheminer vers l'alcoolisme formel, mais ils ne le constituent pas encore.

7. L'alcoolisme proprement dit est un état, un état morbide, qui résulte de l'usage habituel des boissons alcooliques, même à dose modérée. Sans toujours produire l'ivresse, il est dans la plupart de ses conséquences plus funeste que l'ivrognerie.

Il Nous paraît nécessaire d'ajouter encore que cet alcoolisme n'est pas provoqué par les seules eaux-de-vie, mais par toutes boissons, même par celles dites hygiéniques, qui contiennent une proportion d'alcool. Toutes ces boissons produisent l'alcoolisation, selon le degré d'alcool qu'elles renferment. Une quantité immodérée de

bière, absorbée chaque jour, engendre donc l'alcoolisme aussi sûrement que les liqueurs dites alcooliques.

8. Cette affirmation n'est pas inopportune, croyons-Nous, s'il est vrai qu'à force de proclamer partout les « bienfaits » de la bière, « breuvage inoffensif, hygiénique, nutritif, tonifiant », l'on a réussi à en faire un breuvage habituel dans trop de foyers. Pourtant, un médecin renommé écrivait, il y a quelques années: « L'usage habituel de la bière peut aboutir aux mêmes résultats que l'usage habituel de l'alcool... La puissance de la bière s'est affermie à un tel point qu'il importe aujourd'hui d'y regarder de très près, si l'on ne veut pas avoir à déplorer sous le nom de *biérisme* un mal plus grand peut-être, parce que plus insidieux et moins apparent, que le mal tant déploré et tant combattu: l'alcoolisme <sup>1</sup>. »

### Quelques statistiques

9. Des observateurs judicieux, journalistes, sociologues et hommes d'œuvres, chrétiens autant que patriotes, ont constaté que, depuis quelques années, l'alcoolisme se répand de plus en plus dans notre population. Ils ont jeté le cri d'alarme, et ils ont mis sous vos yeux des statistiques qui légitiment les plus douloureuses angoisses. En quinze ans, soit de 1922 à 1937, la dépense pour les spiritueux, dans notre province, a été de sept cents millions de dollars <sup>2</sup>. Cette somme aurait suffi, on l'a justement remarqué, à couvrir le coût de soixante-dix universités de dix millions de dollars chacune, construites selon les données les plus modernes, efficacement équipées pour toutes les exigences du haut savoir.

Et cependant ces chiffres que Nous avons cités sont forcément incomplets. Il faudrait y ajouter encore la

1. Dr Joseph GAUVREAU, dans *Revue de la Tempérance*, 1929, p. 239 et 269.

2. Cf. *l'Action catholique*, Québec, 28 août 1937.

somme des dépenses faites pour les boissons de contrebande ou de fabrication clandestine, et dont les statistiques ne sauraient contrôler la valeur.

10. Ajoutons encore d'autres statistiques, si peu honorables qu'elles soient. La population de notre province ne compte que pour vingt-huit pour cent de la population totale du Canada. Elle consomme cependant pour sa part cinquante et un pour cent de la bière qui se vend au pays. L'an dernier, dans notre province encore, les dépenses pour la bière seulement se sont accrues d'un million cinq cent mille dollars. En face de ces chiffres, n'avons-Nous pas raison de Nous alarmer et de redire: « L'intempérance prélève sur les classes riches, sur les classes pauvres, des sommes fantastiques. Le croirait-on, l'alcool qui se consomme dans nos villes et nos campagnes coûte plus que la viande et le pain réunis <sup>1</sup>. »

11. Ce sont là, Nos très chers Frères, de bien tristes *records*. Ce qui doit encore augmenter Notre tristesse, c'est de savoir que l'usage des spiritueux et de la bière devient de plus en plus fréquent dans tous les milieux sociaux et en toutes occasions: réunions d'affaires, réceptions mondaines, en voyage, au foyer même; et non seulement pour les hommes, mais aussi pour les jeunes gens, voire pour les femmes et les jeunes filles!

Du côté féminin comme du côté masculin, ce qui aggrave à l'heure présente cette alcoolisation insidieuse et néfaste, c'est que, depuis près d'un quart de siècle, soit depuis la Grande Guerre pour être précis, l'âge initial où l'on a toute licence de boire hors de chez soi s'est fortement abaissé. Avide d'indépendance et de plaisirs, la jeunesse de nos jours, — sauf exceptions, va sans dire, — supporte impatiemment toute contrainte; elle exige et

---

1. S. Exc. Mgr BRUCHÉSI, Lettre pastorale du 20 décembre 1905.

elle obtient une émancipation de plus en plus précoce, cinq ou six ans plus tôt que ses aînés. On ne mesurera que plus tard les lamentables conséquences de ce fait social et familial, dont il serait injuste, sans doute, de rendre responsables ceux-là seuls qui en sont les victimes.

12. Déjà, tous le constatent, les réunions mondaines sont marquées d'un grave relâchement moral. Nous déplorons en particulier que la mode s'enracine chez nous de ces *grills* et de ces clubs dits sociaux, où les deux sexes se coudoient dans une promiscuité d'autant plus funeste et répréhensible que l'alcool, sous mille formes, y dispose les cœurs à toutes les légèretés, et la chair aux plus inavouables convoitises. Comment ne pas se rappeler ici la jeunesse impie de Jérusalem qui, malgré les menaces du prophète Isaïe (XXII, 13), courait à ses plaisirs et à son châtiment en chantant: « Mangeons et buvons, car demain nous mourrons. »

### Les causes du mal

13. Vous n'ignorez pas, Nos très chers Frères, les diverses causes sociales et économiques qui ont pu favoriser cet abaissement de la moralité en même temps que cette recrudescence de l'alcoolisme. Nous croyons pourtant devoir signaler à votre attention et à votre réprobation la publicité tapageuse et condamnable qu'on a faite en ces dernières années en faveur de la bière et des alcools.

Non contents de multiplier les tavernes, les clubs, les hôtels, les *grills* et les restaurants, débits régulièrement licenciés ou frauduleusement camouflés, dont la musique entraînante et les enseignes rutilant de mille feux appellent sans cesse la clientèle, les magnats de la bière et des alcools ont tenté de multiplier leur clientèle par tous les médiums de publicité: par les annonces des journaux

et des revues, par les panneaux-réclame qui bordent les routes, par les appels de la radio qui pénètrent jusque dans les plus paisibles foyers, par les images du cinéma, par des gratifications alléchantes à nos jeunes sportifs, et le reste, tous ont appris qu'ils pourraient trouver repos, santé, bonheur, en faisant usage de tel ou tel élixir, breuvage distillé ou fermenté, alcool ou bière!

14. Cette publicité, tous l'ont compris, est contraire à la vérité, contraire à la moralité, contraire à la santé publique, contraire à une saine économie politique. En vain affirmera-t-on que les spiritueux et les bières sont des aliments ou des médicaments, des apéritifs ou des digestifs, source de joie pour l'individu et de prospérité pour l'État; la science véritable et le sens commun estimeront toujours, d'accord avec l'expérience, que toutes les boissons qui contiennent de l'alcool sont un danger pour la vie physique, intellectuelle et morale des individus, pour la paix des familles et pour la prospérité des peuples.

## II. — Les ravages de l'alcoolisme

15. « L'alcool fait de nos jours plus de ravages que ces trois fléaux historiques: la famine, la peste et la guerre; plus que la famine et la peste, il décime; plus que la guerre, il tue; il fait plus que tuer, il déshonore. » C'est un homme d'État anglais qui parlait ainsi au siècle dernier. Certes, il ne jugerait pas l'alcool moins sévèrement de nos jours. Les fléaux qu'il mentionne, bien que terribles dans leurs effets immédiats, ne sont pas en général de longue durée; l'alcool, au contraire, accumule chaque jour, avec une régularité désespérante, ruines sur ruines, misères sur misères, victimes sur victimes; l'alcool est le pire ennemi de l'individu, de la famille et de la société.

## 1° POUR L'INDIVIDU

### Ruine du corps

16. Nous laisserons ici parler la science médicale, qui considère l'alcool comme un poison. Elle affirme que, consommé fréquemment, même à petites doses, l'alcool blesse peu à peu et irrémédiablement les organes les plus vitaux du corps humain.

Comme tout poison, déclare donc la médecine, l'alcool diminue la résistance de l'organisme et le rend plus apte à contracter les maladies; comme tout poison, l'alcool diminue la résistance de l'organisme envers la maladie contractée et imprime à celle-ci un caractère de gravité particulière; comme tout poison, l'alcool exerce une action élective sur certains organes, tels que l'estomac, le foie, les reins, le système nerveux. L'homme qui boit de l'alcool ne meurt pas, il se tue. L'alcool, affirme toujours la science médicale, complique et aggrave presque toutes les maladies aiguës: une fièvre typhoïde, une pneumonie, un érysipèle, qui seraient bénins chez un homme sobre, tuent rapidement le buveur alcoolique <sup>1</sup>.

17. Nulle part, l'action néfaste de l'alcool n'éclate avec tant d'évidence que lorsqu'on l'étudie dans ses rapports avec la tuberculose. Depuis longtemps, les médecins ont affirmé que « l'alcool fait le lit de la tuberculose ». Les faits leur donnent impitoyablement raison. Des statistiques soigneusement compilées démontrent que la tuberculose fait d'énormes ravages dans les professions et les milieux alcoolisés. A étudier de près ces statistiques, on est amené à conclure que « plus de la moitié des alcooliques deviennent des tuberculeux, et que la tuberculose suit une ascension parallèle à la consommation de l'alcool <sup>2</sup> ».

1. Cf. *Premier Congrès National contre l'Alcoolisme*, ASSELIN et HOUZEAU, 1904, *passim*.

2. ASSELIN et HOUZEAU, *op. cit.*, *passim*.

Il convient de dire assurément que Nous ne considérons pas tous les tuberculeux comme des victimes de l'alcool; il y a en vérité d'autres causes à cette « peste blanche » qui décime si cruellement nos milieux populaires. Il est de même juste de reconnaître que parmi les tuberculeux, victimes de l'alcool, il se trouve beaucoup de victimes innocentes qui n'ont pu se défendre des tares que leur ont léguées en triste héritage des générations d'ascendants alcooliques.

18. Les fautes des parents retombent sur leurs enfants, tel est le fait douloureux et souvent constaté. La loi de l'hérédité chez les alcooliques joue inexorablement. *Ebrii gignunt ebrios*, les ivrognes engendrent des ivrognes, les alcooliques engendrent des alcooliques. Par cette force de l'hérédité, le goût de l'alcool passe d'une génération à l'autre, dans la descendance des alcooliques, jusqu'à l'extinction complète de la famille.

### Ruine des facultés

19. L'alcool voile l'intelligence, degré par degré, et l'obscurcit jusqu'à l'éteindre totalement. L'alcool n'a rien perdu de sa nocivité pour l'esprit depuis que saint Jean Chrysostome a écrit: « L'ivresse répand une profonde obscurité sur l'âme; elle ôte l'usage même de la raison et obscurcit le regard pénétrant de l'intelligence. » L'action paralysante de l'alcool sur les facultés cérébrales équivaut plus ou moins, selon l'expression d'un savant, à une véritable *décapitation*<sup>1</sup>. Influencé par l'alcool, l'homme perd jugement, mémoire et imagination. Il peut rester un excellent automate, il est devenu incapable d'accomplir un acte délibéré, réfléchi.

20. L'alcool dissout la volonté. Il fait du buveur un être impuissant à résister à la moindre des passions.

1. LEGRAIN, cité par le Dr Dauphin, dans *l'Alcoolisme qui s'ignore*, p. 69.

Pour avoir cédé d'abord à quelques tentations d'intempérance, il a tôt senti la convoitise de l'alcool; il en a pris l'habitude, puis il en est devenu l'esclave. Sa volonté sans ressort « ne peut faire le bien qu'elle veut et elle fait le mal qu'elle ne veut pas » (*Rom.*, VII, 19.) Aussi l'alcool tient-il fortement le buveur. C'est ce qu'exprime avec énergie le proverbe: « Qui a bu boira. » De même dit-on communément d'une promesse qui ne sera jamais remplie: « promesse d'ivrogne ».

L'alcool durcit le cœur. Il rend l'homme égoïste, grossier, sans respect pour lui-même ni pour les autres. Insensible à l'amour de sa femme et aux tendresses de ses enfants, l'alcoolique exercera sur eux, dans ces accès de colère folle qui lui sont familiers, les plus sauvages brutalités.

### Ruine de l'âme

21. Avec la santé du corps et la clarté de l'intelligence, l'alcool fait perdre la vertu de l'âme. Avec le bonheur de la terre, il compromet le bonheur du ciel.

Pour un chrétien, la gravité du mal se mesure à l'offense faite à Dieu dans la transgression de l'un ou l'autre des préceptes divins ou ecclésiastiques. Or, si nous interrogeons la théologie, ou tout simplement le catéchisme, nous comprenons que, en dehors de l'atteinte à la vie du corps et à celle de l'esprit, l'ivrognerie et l'alcoolisme engendrent, comme conséquences inévitables, la luxure, le blasphème, les rixes, l'appesantissement de l'âme, le dégoût des choses spirituelles, le mépris des lois de l'Église, en particulier du jeûne et de l'abstinence. Le cardinal Manning avait donc raison de dire: « Je ne connais pas au Divin Esprit d'ennemi plus direct, plus subtil, plus universel, que la boisson enivrante <sup>1</sup>. »

1. Cité par S. Exc. Mgr Lamarche, évêque de Chicoutimi, Lettre pastorale du 15 février 1938, p. 426.

22. Le catéchisme nous apprend encore que si l'excès dans le boire va jusqu'à l'ivresse, c'est-à-dire jusqu'à priver l'homme de l'usage de sa raison, c'est un péché mortel. Et ce péché, mortel en lui-même, est la source de plusieurs autres non moins graves, non moins attristants pour le cœur de Dieu. Il ne faut donc pas s'étonner de la terrible menace du prophète Isaïe (v, 11 et 24): « Malheur à ceux qui courent dès le matin après les boissons enivrantes, et qui, le soir, prolongent leur orgie, échauffés par le vin. Comme le chaume est dévoré par la flamme..., ainsi ces hommes seront brûlés jusque dans leurs racines, et leur postérité se dissipera en poussière. » L'apôtre saint Paul n'est pas moins sévère. N'écrit-il pas aux Corinthiens (I, vi, 10) que le ciel sera fermé aux ivrognes: « Ne vous y trompez pas, ni les impudiques..., ni les voleurs, ni les avares, ni les ivrognes... ne posséderont le royaume des cieux. » Et non seulement l'Apôtre menace les ivrognes de la damnation éternelle, mais il les excommunie de l'assemblée des fidèles, en défendant à ceux-ci de les recevoir à leur table et de manger avec eux (*I Cor.*, v, 11).

23. Citons encore ces conseils de l'Esprit-Saint: « Ne fais pas le brave avec le vin, car le vin a fait périr un grand nombre d'hommes... L'ivresse échauffe la fureur de l'insensé et le fait tomber dans le mal. » (*Ecclés.*, xxxi, 25 et 30.) L'ivresse engendre la luxure, affirme l'Apôtre saint Paul: « Ne vous enivrez pas de vin, c'est la source de la débauche. » (*Éph.*, v, 18.)

Nous pouvons donc conclure que les abus de la boisson entraînent la déchéance physique, intellectuelle et morale du buveur et celle de sa descendance. Il y a pire encore. Ces abus étendent leurs ravages au delà de l'individu, puisqu'ils sont un agent de dissolution et de ruines pour la famille et la société.

## 2° POUR LA FAMILLE

24. L'alcool est l'ennemi du foyer familial. Il fait du buveur une brute, de sa femme une martyre, de ses enfants des dégénérés.

L'alcool ruine la paix et le bonheur des ménages. Il brise brutalement les liens d'amour et de dévouement que les époux ont noués au pied des saints autels, avec des serments de fidélité et dans une union indissoluble. Il provoque le scandale des enfants et engendre le mépris des fils pour leur père. Il introduit la misère au logis, et il en chasse les enfants qui, pour leur éducation et pour leur bonne préparation à la vie, auraient eu besoin d'y vivre longtemps sous une autorité vigilante, exemplaire et respectée, dans une atmosphère de paix, de tendresse et de joie. Mais comment le père de famille intempérant pourrait-il conserver le respect et l'affection des siens? Quelle sera la force de ses leçons, s'il en dément la valeur et la sincérité par ses pernicieux exemples? Quelle joie apportera-t-il au foyer, s'il va dépenser au dehors, en des compagnies honteuses souvent, le salaire qu'attendent sa femme et ses enfants pour se procurer aliments et vêtements? Malheureux foyers qui manquent de pain et de feu!

25. Mais plus tristes et plus pitoyables encore sont ces foyers où c'est l'épouse, la mère elle-même, qui est devenue l'esclave de l'alcool! Pauvre femme que la Providence avait constituée ange gardien de son époux, éducatrice de petites âmes innocentes et toutes prêtes à monter vers l'idéal, elle s'est ignominieusement découronnée de toutes ces nobles et saintes prérogatives pour céder à la passion ou à la mode de l'alcool. Nous voudrions pouvoir nier ou au moins taire ces choses lamentables. Et pourtant, comment le pourrions-Nous, quand

des médecins hygiénistes Nous avertissent qu'une trop large proportion des enfants anormaux et des arriérés mentaux est due à l'alcoolisme des mères, à l'usage immodéré qu'elles se permettent des *cocktails* et de la cigarette ?

### 3° POUR LA SOCIÉTÉ

26. Mauvais époux et mauvais parents, les buveurs ne peuvent être que mauvais citoyens. Et l'alcool doit être considéré comme un danger social.

Pour assurer sa paix et sa prospérité, la société a besoin de conserver et d'augmenter sans cesse son *capital-hommes* et son *capital-argent*. Or, l'alcool fait la ruine de l'un et de l'autre.

Le *capital-hommes*, on l'a vu déjà, se gaspille par l'alcool. Les économistes n'hésitent pas à affirmer que le travailleur alcoolique, manœuvre, technicien ou intellectuel, fournit dans un même temps moins de rendement que le travailleur sobre, qu'il supporte moins longtemps la fatigue, qu'il déploie moins d'ingéniosité et de dextérité, moins de prudence et d'ambition, qu'il s'expose à plus d'accidents.

Étranger à toute idée de prévoyance et d'économie, l'alcoolique n'amasse pas. Il ne se soucie pas davantage de payer ses dettes. Facilement oublieux de la vertu de justice, il allonge sans scrupule ses comptes chez les fournisseurs, et, l'occasion s'y prêtant, il volera son patron au point de le conduire à la faillite. Aux jours d'épreuve et de maladie, il devra forcément chercher hospitalité dans les refuges et les hôpitaux des pauvres. Peut-être même, son alcoolisme l'ayant conduit jusqu'à la folie et au crime, ira-t-il augmenter le nombre des pensionnaires des asiles d'aliénés et des prisons. Aussi Pie XI n'a-t-il pas hésité à affirmer: « L'ébriété détruit la famille et, en

échange de bons citoyens qu'elle prend à l'État, elle lui impose des criminels<sup>1</sup>. »

27. Par une absence de gains d'une part, par des dépenses d'autre part, voilà donc comment l'alcool grève les budgets de l'État et gaspille son *capital-argent*.

Les bénéfiques provenant de la fabrication et du commerce des alcools et des bières ne sont en vérité qu'un mirage trompeur. Quand le chiffre d'affaires de ce commerce s'élève, il faut conclure non pas à une richesse plus grande du pays, mais à une expansion plus large et plus profonde de la lèpre de l'alcoolisme qui le ronge au cœur et à la tête.

Quand les statistiques canadiennes établissent qu'en 1937 les taxes fédérales sur l'alcool ont rapporté au fisc cinquante-deux millions de dollars, soit un million par semaine, il faut donc s'attrister plutôt que se réjouir.

28. A-t-on jamais songé à quelles sommes effarantes l'on arriverait, si l'on pouvait computer ce que coûtent à l'État la perception des taxes sur l'alcool et la répression des importations illégales, de la fabrication et de la vente clandestines, les ruines commerciales et industrielles occasionnées par l'alcool, les maladies, les accidents et les crimes attribuables à l'alcoolisme, les refuges, les hôpitaux, les asiles et les prisons en partie occupés par les victimes de l'alcool, les familles dispersées, les enfants abandonnés à cause de l'alcoolisme des parents? Encore n'aurait-on pas atteint la somme totale des richesses perdues ainsi pour la nation, tant qu'on n'y aurait pas additionné, si elles étaient estimables à prix d'argent, les pertes que l'alcool fait subir à un État par l'amointrissement de la santé et de la moralité publiques, par la diminution des activités commerciales et industrielles, intellectuelles, sociales et spirituelles, qui sont l'élément fondamental de la prospérité d'un peuple.

1. Cité par Mgr Cortesi, légat du Pape au Premier congrès international anti-alcoolique, tenu à Varsovie en 1937. Cf. *l'Action catholique*, Québec, 11 octobre 1937.

### III. — Les remèdes de l'alcoolisme

29. Nous n'aurions pas rempli tout Notre devoir de pasteurs, Nos très chers Frères, si, après avoir considéré avec vous les désastres dont l'alcool est la cause, Nous ne tentions de remédier au mal qui appauvrit, déshonore et tue. Nous ne devons pas Nous arrêter à des constatations platoniques et à des lamentations stériles. Il faut entrer résolument dans des réalisations pratiques. Puisque l'alcoolisme a pénétré et vicié les mœurs individuelles, familiales et sociales, il faut en entreprendre avec vigueur le redressement, en enrayant l'alcoolisme et en remettant en honneur la pratique de la vertu de sobriété.

30. A cette tâche, qui sera longue et ardue, mais combien salutaire, Nous vous convoquons tous, Nos très chers Frères, comme à une œuvre qui favorisera tout à la fois la gloire de Dieu, le salut des âmes, la paix des foyers, l'avenir de notre jeunesse, la prospérité et le bonheur de notre peuple.

Nous en appelons tout particulièrement à la bonne volonté de tous ceux-là qui, par leurs talents et leurs devoirs d'état, peuvent exercer une influence féconde et opérer des réformes décisives. Législateurs, journalistes, économistes, sociologues, éducateurs de la jeunesse, dans nos écoles, dans nos collèges et dans nos universités, pères de famille, chefs d'industries, directeurs de syndicats ouvriers, Nous vous invitons instamment à joindre votre action à celle des prêtres de vos paroisses et à prolonger et à appuyer efficacement l'enseignement antialcoolique qui vous sera donné dans des retraites et des missions, puis à pousser cet enseignement jusqu'à ses conséquences logiques et pratiques.

31. Les législateurs, et avec eux tous ceux qui ont charge d'appliquer et de sanctionner les lois, comprendront, Nous le savons, qu'ils ont le grave et inéluctable

devoir de favoriser le bien public par le respect et l'exercice de la vertu de tempérance. Est-il besoin de rappeler ici que quiconque est constitué en autorité porte la responsabilité non seulement du mal qu'il fait ou fait faire, mais aussi de tout le bien qu'il ne fait pas ou empêche de faire et de tout le mal qu'il n'empêche pas quand il le peut et le doit.

Les autorités civiles, provinciales et municipales, sauront donc quelles mesures préventives ou répressives il leur faudra prendre contre l'alcoolisme et en faveur de la tempérance. Ne pourraient-elles pas pousser leur action législative jusqu'à prohiber les annonces de la bière et des alcools à la radio et dans les journaux, selon l'exemple qui leur en est donné par l'une des provinces du Canada ? Elles veilleront, du moins Nous voulons l'espérer, à limiter le nombre des tavernes, hôtels, *grills*, clubs, restaurants licenciés et autres débits de boissons; et à cette fin, elles favoriseront l'option locale par referendum dans les régions qui veulent se protéger contre l'alcoolisme. Elles veilleront aussi à enrayer la fabrication et la vente clandestines des boissons alcooliques, à en défendre le commerce dans les lieux d'amusements et aux jours des grandes réunions du peuple, à limiter le nombre d'heures pour ce commerce et à lui imposer des règlements administratifs qui le gardent dans l'ordre et la moralité, à n'accorder des droits de patente et des droits de vente qu'à des personnes responsables et réputées d'une grande honorabilité; à faire appliquer enfin en toute loyauté et rigueur les lois déjà existantes, et à réprimer efficacement toutes les transgressions, en particulier, la vente des spiritueux et de la bière le dimanche.

32. De façon moins directe, mais très effective cependant, les autorités civiles s'emploieront encore à écarter les masses de l'intempérance, en améliorant leur sort matériel, social et spirituel. Nul n'ignore que pour un bon

nombre de buveurs la raison ou au moins l'excuse de leur intempérance, c'est d'ordinaire un travail exténuant et trop peu rémunérateur, un logement dépourvu de confort, de lumière et de l'atmosphère accueillante que donne aux humbles le plus modeste cabaret. Il y a donc urgence à améliorer les conditions de travail et à assurer le salaire familial, à supprimer les taudis, à utiliser sagement les loisirs en multipliant les jardins ouvriers et en ouvrant des centres à la jeunesse, avec salles de lecture, de jeu et de conférences. Combien de jeunes gens ne savent où aller ni que faire dans les longues heures d'oisiveté qui leur sont données le soir et le jour souvent. Ils se voient ainsi condamnés à tous les dangers de la rue, ou se résignent à se réfugier dans les restaurants, souvent cabarets clandestins et mêmes antres de la débauche.

33. Mais vous le savez, Nos très chers Frères, les lois ne peuvent rien, si elles n'ont pas le respect et l'appui de l'opinion publique. Que peuvent les lois sans les mœurs ? dit l'axiome antique. *Quid leges sine moribus?* Et ces mœurs ne seront réformées que par une forte éducation religieuse et sociale. On ne rend pas les peuples vertueux et tempérants par décret. « Les remèdes légaux, comme les remèdes fiscaux, a dit un penseur, seront impuissants à enrayer le mal de l'intempérance et la plaie de l'alcoolisme, s'ils ne sont pas aidés par les remèdes moraux et religieux. Il ne suffit pas que l'intempérant trouve plus de difficultés à satisfaire sa passion; il tournera ces obstacles, et il se privera de tout plutôt que de cesser de boire. Il faut l'amener à vouloir se corriger. »

34. Il est évident que la plus forte digue à opposer à la marée montante de l'alcoolisme, c'est la moralisation des individus et des classes sociales où le fléau fait le plus de ravages.

Or, la base essentielle de cette moralisation, c'est la foi aux vérités chrétiennes et la pratique des préceptes

qui en découlent. L'homme sincère dans sa foi redoute d'offenser Dieu par le péché. Il cherche la force de la vertu dans la fréquentation des sacrements, et il n'est pas une proie facile pour l'alcoolisme, pas plus que pour le libertinage. Un bon chrétien ne s'enivre pas.

Tel est le fondement solide et rationnel de la lutte antialcoolique. Établir ou rétablir la pratique de la tempérance sur ce fondement, c'est le devoir strict de tous ceux qui ont immédiatement charge d'âmes: les parents, les éducateurs, presque à l'égal des prêtres.

35. Les parents doivent instruire leurs enfants, dès le bas âge, des méfaits de l'alcool, et leur inculquer le sens chrétien de la mortification, qui est le signe de notre appartenance au Christ: « *Qui Christi sunt carnem suam crucifixerunt cum vitiis et concupiscentiis.* Ceux qui sont à Jésus-Christ ont crucifié leur chair avec ses passions et ses convoitises. » (*Galat.*, v, 24.)

Pour donner à leurs enfants la compréhension, le goût et l'habitude de la mortification, les parents les formeront à certains renoncements volontaires, selon que le comporte leur âge; ils leur apprendront à résister surnaturellement à la gourmandise, et ils leur en donneront eux-mêmes l'exemple, en satisfaisant rigoureusement aux préceptes de l'Église concernant l'abstinence et le jeûne. Ils prépareront ainsi leurs enfants à user des biens matériels avec foi et raison, et ils formeront en eux les vertus de sobriété et de chasteté.

36. A l'école, les instituteurs et les institutrices, laïcs comme religieux, profiteront de toute occasion pour développer chez les écoliers ces connaissances et ces pratiques de la mortification. Les leçons de politesse, de civisme, mais surtout de catéchisme, les amèneront tout naturellement à mettre les enfants en garde contre l'intempérance. Ils leur feront voir la nécessité de la sobriété pour la vie présente non moins que pour la vie éternelle, puis plus

tard ils leur donneront un enseignement proprement antialcoolique, en se servant des livres, revues et tableaux muraux que d'excellents pédagogues et sociologues ont déjà publiés à cette fin<sup>1</sup>. Pourquoi notre jeunesse des écoles n'aurait-elle pas sa *Ligue de tempérance*? Elle y ferait promesse de n'user d'aucune boisson spiritueuse jusqu'à l'âge de vingt ans, et trouverait là, croyons-Nous, une garantie de sobriété pour la vie. L'Esprit-Saint n'affirme-t-il pas que « l'enfant instruit selon la voie qu'il doit suivre ne s'en détournera pas, même lorsqu'il sera vieux » (*Prov.*, XXII, 6) ?

37. Dans nos collèges et séminaires, dans nos universités et nos grands séminaires, cet enseignement antialcoolique pourra se faire encore plus complet. Il importe que nos futurs chefs civils et ecclésiastiques aient sur l'alcoolisme, sur ses causes, ses ravages et ses remèdes, une connaissance positive, claire et précise.

Nous ne Nous faisons pas illusion, la lutte contre l'alcool et contre la bière sera longue, et Nous aurons besoin demain comme aujourd'hui que toutes les intelligences et toutes les volontés s'unissent pour sauver notre peuple, que l'alcoolisme menace d'empoisonner dans son corps et dans son âme.

38. Pourtant, en vous convoquant, Nos très chers Frères, à lutter contre l'alcoolisme, Nous Nous réjouissons déjà de vos succès.

En même temps que, du haut des chaires paroissiales, les prêtres vous prêcheront la doctrine catholique sur les beautés et les bienfaits de la vertu de tempérance, sur les conséquences temporelles et éternelles de l'ivrognerie et de l'alcoolisme, vous veillerez à diffuser et à illustrer cet enseignement partout et par tous les moyens de pro-

---

1. *Catéchisme antialcoolique*, de Mgr SYLVAIN. *Tableaux antialcooliques*, des Clercs de Saint-Viateur. *Tempérance en exemples*. *Revue antialcoolique des Cercles Lacordaire*. Boston.

pagande que la science moderne peut vous prêter: la presse, la radio, le cinéma, etc. Depuis trop longtemps ces instruments merveilleux de publicité font l'apologie des spiritueux et de la bière. Il faut à notre tour les utiliser pour faire le procès des spiritueux et de la bière, et les faire condamner comme ennemis publics.

39. Chacun y apportera le témoignage de sa compétence particulière.

Les médecins parleront au nom de la science. Ils nous diront si oui ou non l'alcool est un poison qui tue le corps et l'esprit, le buveur et ses descendants. Des médecins hygiénistes mènent actuellement une vaste campagne antituberculeuse dans notre province. Nous exprimons le vœu qu'ils portent la lutte contre l'alcoolisme en même temps que contre la tuberculose, puisque l'un est souvent la cause directe et immédiate de l'autre.

Les légistes et les criminalistes y discuteront des lois et des sanctions les plus propres à favoriser la tempérance et à diminuer du même coup le nombre des criminels et des dégénérés.

Les sociologues et les politiques établiront, statistiques à l'appui, comment l'alcool gaspille la richesse d'un peuple et tarit dans sa source vive la prospérité d'un pays.

40. Que tous ceux à qui la Providence a donné talents et influence comprennent le devoir social qui leur incombe de collaborer à cette œuvre de régénération temporelle et spirituelle que Nous inaugurons. Qu'ils le fassent par la parole, par la plume, par l'exemple. La notion du danger de l'alcoolisme et des bienfaits de la tempérance descendra ainsi, comme toute idée conquérante, des sommets de la société dans la conscience des masses.

Aux articles des journaux et des revues, aux conférences de la radio et aux images du cinéma, s'ajouteront encore, comme on l'a fait avec tant de succès il y a vingt-cinq ans, des expositions antialcooliques. Organisées tour

à tour dans les villes et dans les villages, dans les séminaires et dans les collèges, elles feront voir, ce que beaucoup ne veulent pas croire, comment l'alcool appauvrit, empoisonne et tue. Les visiteurs emporteront de ces expositions des tracts de propagande et des modèles de conférences qui les aideront à communiquer à d'autres la conviction qui les aura saisis.

41. Enfin, pour mener à bien la présente croisade de tempérance, Nous en appelons à l'intelligence et au bon cœur, au sens spirituel et social de tous nos groupements d'Action catholique. Membres des Ligues du Sacré-Cœur et des Ligues catholiques féminines, jeunes gens et jeunes filles des mouvements spécialisés, ouvriers et ouvrières des syndicats catholiques, cultivateurs de l'U. C. C. et des Cercles de Fermières, Nous comptons sur vous pour entraîner la masse dans un vaste mouvement antialcoolique. D'un bout à l'autre de la province, la question sociale se pose. Une grande pitié remue tous les cœurs au spectacle des misères qui affligent nombre de familles. La pratique de la mortification chrétienne et de la tempérance en particulier sera le commencement du relèvement social et économique que tous espèrent, mais qu'il nous faut chercher d'abord dans la rénovation des vertus évangéliques en nos âmes.

42. Nous vous invitons tous, Nos très chers Frères, à bien méditer les graves paroles, — résumé et confirmation de tout ce que Nous venons d'écrire, — que prononçait il y a quelques mois, à Varsovie, en faisant l'ouverture du premier Congrès international catholique de l'antialcoolisation, le Légat du Pape, S. Exc. Mgr Cortesi: « C'est un devoir de conscience et une question d'honneur pour tous les catholiques de collaborer de toute façon avec les autorités civiles à l'application de la législation existante et à la préconisation de lois nouvelles propres à diminuer et à extirper les funestes suites de l'alcoolisme. Toute la

presse catholique et toutes les associations catholiques quelconques devraient intimement se pénétrer de leur devoir: il est plus que temps pour nous de nous rallier et de combattre à fond, chacun de son côté et à sa façon, l'ennemi commun qui nous déborde... Tous les catholiques donc, qui s'associent de cœur à cette lutte d'importance mondiale, doivent s'encourager et ne jamais défaillir, en se rappelant la parole de Pie XI: Combattez toujours plus vaillamment et de mieux en mieux à cette lutte sainte. Les fruits ne tarderont pas à venir. Vous avez de grands mérites auprès de Dieu, de votre prochain, de la famille, de la patrie et de l'État. Votre travail est une coopération très importante au noble apostolat de l'Église<sup>1</sup>. »

Sera Notre présente Lettre pastorale collective lue et publiée au prône dans toutes les églises paroissiales et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception et les dimanches suivants. Et Nous exhortons les pasteurs à en diffuser la doctrine par des applications et des commentaires appropriés.

Donné à Québec, au Palais cardinalice, sous Notre seing et sous le contreseing du chancelier de l'archevêché de Québec, le quatrième jour d'octobre, en la fête de saint François d'Assise, l'an mil neuf cent trente-huit.

† J.-M.-RODRIGUE *Cardinal VILLENEUVE*, O. M. I.,  
*Archevêque de Québec.*

† GEORGES, *Archevêque Coadjuteur de Montréal.*

† GUILLAUME, *Archevêque d'Ottawa.*

† JOSEPH-EUGÈNE, *Évêque de Mont-Laurier.*

† FRANÇOIS-XAVIER, *Évêque de Gaspé.*

† ALPHONSE-OSIAS, *Évêque de Sherbrooke.*

† LOUIS, O. M. I., *Évêque d'Haileybury.*

† FABIEN-ZOËL, *Évêque de Saint-Hyacinthe.*

1. Cité par *l'Action catholique*, Québec, 11 octobre 1937.

- † JOSEPH-ALFRED, *Évêque de Valleyfield.*  
† ALFRED-ODILON, *Évêque des Trois-Rivières.*  
† GEORGES, *Évêque de Rimouski.*  
† JOSEPH-ARTHUR, *Evêque de Joliette.*  
† CHARLES, *Évêque de Chicoutimi.*  
† JOSEPH, *Évêque de Charlottetown.*  
† ANASTASE, *Évêque de Saint-Jean-de-Québec.*  
† CHARLES-LÉO, *Évêque de Pembroke.*  
† PHILIPPE, *Évêque Coadjuteur de Sherbrooke.*  
† NAPOLÉON-ALEXANDRE, C. J. M., *Evêque de Limata,*  
*Vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent.*  
† ALBINI, *Évêque de Nicolet.*

Par mandement de Son Éminence et de Leurs Excellences.

Paul BERNIER, *prêtre, C. S.,*  
*Chancelier de l'Archevêché de Québec.*

# Plans pour cercles d'études

SUT

## LA TEMPÉRANCE

INTRODUCTION

### L'intervention épiscopale

L'alcoolisme dans notre histoire. — Ferme attitude des évêques canadiens. — Le cas de Mgr de Laval (cf. sa vie, par l'abbé Gosselin). — Les déclarations du Premier Concile Plénier. — Sur quoi se fonde le droit d'intervention des évêques? — Rôle et responsabilité? — Pourquoi « une nouvelle croisade de tempérance et de mortification chrétienne »?

#### *Premier plan d'étude*

### L'ALCOOLISME DANS NOTRE PROVINCE

#### ■ Précisions et définitions

##### I. — Distinction entre ivrognerie et alcoolisme

1. *Ivrognerie* : aspect répugnant et brutal; effets avilissants. Pourquoi?

2. *Alcoolisme* : aspect plus subtil, plus élégant. — Sa nature: non un acte accidentel d'intempérance, ni des excès isolés de boissons, mais un état, une habitude morbide de boire. — Qu'est-ce qui importe le plus dans l'alcoolisme, la dose ou la fréquence? Pourquoi affirme-t-on que l'alcoolisme a parfois des conséquences plus funestes que l'ivrognerie?

##### II. — Formes de l'alcoolisme

1. L'habitude des « eaux-de-vie » : apéritifs, cocktails, ponces répétées, etc.

2. Le *biérisme* : habitude morbide de la bière. La bière peut-elle engendrer l'alcoolisme? Pourquoi l'annonce-t-on comme un breuvage « inoffensif, hygiénique, tonifiant »?

## ■ Quelques statistiques

### I. — Des chiffres

En 15 ans, dépense de 700 millions de dollars. Combien d'universités n'aurait-on pas pu construire et entretenir avec cette somme? — Solution du problème de l'Université de Montréal.

28% des Canadiens (les Canadiens français) consomment pour 51% de la bière qui se vend au pays. — Augmentation des dépenses pour la bière de \$1,500,000, en un an seulement. — Triste record. — Qu'est-ce qui fait du Québec le paradis des brasseries?

### II. — Des faits

1. Usage de plus en plus fréquent des spiritueux et de la bière: réunions d'affaires, réceptions mondaines, en voyage, au foyer même: hommes, jeunes gens, femmes, jeunes filles. Étudier son milieu, observer son entourage, constater l'emprise du fléau.

2. Émancipation précoce de la jeunesse avec licence de boire hors de chez soi. Étudier les mœurs et coutumes des jeunes gens dans les villes, et même dans les campagnes, en particulier le dimanche soir.

3. Relâchement moral dans les réunions mondaines. — La mode alcoolique dans les *grills* et clubs sociaux. — Faire une enquête sur ces *grills* et ces clubs dans les grandes villes.

## ■ Les causes du mal

### I. — Les causes générales

1. Dans l'ordre économique et social: les alternances des périodes de prospérité et de crise; le chômage, etc.

2. Dans l'ordre moral: affaiblissement du sens religieux; déchainement des passions après la guerre; licence ouverte à tous les vices, désir de jouir ou d'oublier, etc.

### II. — Une cause spéciale: la publicité tapageuse

#### 1. Les formes

Tavernes, clubs, hôtels, *grills*, restaurants, débits, etc.; annonces de revues, journaux; panneaux-réclame, appels de la radio; images du cinéma, gratifications aux jeunes, etc. Enquête

autour de soi: combien de tavernes, clubs, hôtels, débits, dans sa localité. — Combien d'annonces dans les journaux ou revues qu'on reçoit? Étudier la manière habile et insidieuse de vanter les bienfaits de la bière.

## 2. *La nocivité*

Publicité contraire à la vérité, à la moralité, à la santé publique, à une saine économie politique. Bref argument pour appuyer chacune de ces affirmations. Opinion de la vraie science et du sens commun sur l'alcool.

### *Deuxième plan d'étude*

## LES RAVAGES DE L'ALCOOLISME

### INTRODUCTION

Comparer entre eux l'alcool et les trois fléaux historiques: la famine, la peste et la guerre, et dire lequel est le plus néfaste et pourquoi. — Élément de durée qui intervient dans le cas de l'alcool.

## ■ Pour l'individu

### I. — Ruine du corps

La science affirme que l'alcool est un poison, même à petites doses, si consommé fréquemment. Décrire les troubles produits par l'alcool sur les divers systèmes: digestif, respiratoire, circulatoire, nerveux, etc.

Effets généraux: affaiblissement de la résistance organique.

Effets particuliers: maladies qui menacent plus généralement l'alcoolique: tuberculose, cyrrhose du foie, gastrite alcoolique, ulcères, sclérose artificielle, épilepsie, hémorragie cérébrale. Étudier le cas typique de la tuberculose.

L'alcoolisme et ses répercussions sur la descendance. Mortalité et rachitisme infantiles. Génération d'ivrognes.

### II. — Ruine des facultés

#### 1. *L'intelligence*

Perte du jugement, de la mémoire, de l'imagination. Influence de l'alcoolisme sur la capacité professionnelle, sur

l'accroissement du nombre des accidents de travail, sur l'invalidité prématurée.

## 2. *La volonté et le cœur*

Dissolution de la volonté. L'alcoolique et la passion. L'homme devenu esclave. Durcissement du cœur: égoïsme, brutalité, colère et insensibilité de l'ivrogne; scènes de famille entre alcooliques.

### III. — Ruine de l'âme

L'alcoolisme est une source de péchés: luxure, blasphème, rixes, appesantissement de l'âme, dégoût des choses spirituelles, mépris des lois de l'Église, en particulier du jeûne et de l'abstinence. — Que nous apprend le catéchisme au sujet de l'ivresse? Péché mortel ou véniel? Étudier les méfaits de l'alcoolisme, le dimanche, dans notre province; les péchés auxquels il donne naissance.

Quelles menaces l'Écriture sainte a-t-elle portées contre les ivrognes et les alcooliques? Retenir, en particulier, les paroles du prophète Isaïe et de l'apôtre saint Paul.

## ■ Pour la famille

### I. — Le cas du père

L'alcool fait du père une brute, de sa femme une martyre, de ses enfants des dégénérés. — Plus de paix ni de bonheur, d'amour ni de dévouement. Scandale des enfants. — Mépris pour le père. — Misère au logis. — Montrer comment l'éducation des enfants exige une autorité vigilante, exemplaire et respectée, et comment un père alcoolique ne saurait la posséder. — Enquête sur une famille où règne l'alcoolisme.

### II. — Le cas de la mère

Effet plus triste et plus pitoyable encore. Pourquoi? Rôle sublime de l'épouse, de la mère. — Résultats désastreux sur les enfants. Les anormaux, les arriérés mentaux et l'alcoolisme des mères: les *cocktails*, la cigarette. — Le cas des jeunes filles, futures épouses et mères.

L'hérédité alcoolique existe-t-elle? Réponse de la science. Justification par des exemples, des faits connus.

## ■ Pour la société

Les buveurs sont de mauvais citoyens.

### I. — Ruine du capital-hommes

Importance du capital humain pour une nation. — Exemple des dictatures de l'Europe. — L'alcool tue les citoyens, diminue leur rendement, en fait des déchets. — L'alcoolique peut-il donner le même travail qu'un ouvrier sobre ? — Étudier la responsabilité sociale des individus adonnés à l'alcoolisme : le père de famille, le libertin, l'épouse, le médecin, l'avocat, le bourgeois qui vit à crédit, l'employé qui vole son patron pour boire, le chauffeur d'automobile ou de locomotive, etc. Que penser de cette affirmation : « Un peuple alcoolisé est un peuple en voie de disparaître » ?

### II. — Ruine du capital-argent

L'alcoolique et l'économie, — et le souci de payer ses dettes — et la justice — et les crimes — et la folie — et le nombre de pensionnaires des asiles et des prisons.

*Objection* : l'alcool rapporte des revenus énormes à l'État. — Mirage trompeur : ces revenus n'indiquent pas une richesse du pays, mais un appauvrissement plus général, une expansion de l'alcoolisme.

*Coût réel de l'alcool* : additionner les frais de perception de taxes, — de répression des importations illégales, — de la fabrication et de la vente clandestines, — les ruines commerciales et industrielles, — les maladies, les accidents et les crimes, — les refuges, les hôpitaux, les asiles, les prisons, — les familles dispersées, les enfants abandonnés, — l'amointrissement de la santé et de la moralité publiques, — la diminution des activités commerciales et industrielles, intellectuelles, sociales et spirituelles. — Faire une application à notre peuple.

### *Troisième plan d'étude*

## LES REMÈDES DE L'ALCOOLISME

### INTRODUCTION

Pour obtenir des réalisations pratiques et remettre en honneur la vertu de sobriété, une nouvelle croisade s'impose. Tous

ont le devoir d'y prendre part. Pourquoi, en particulier, ceux qui peuvent exercer une influence féconde et opérer des réformes décisives? — Montrer la nécessité de la propagande pour que l'idée de tempérance passe dans les mœurs du peuple. Se rappeler les succès de la croisade antialcoolique vers le début du siècle.

## ■ Action des gouvernants

### I. — Leur devoir

Favoriser le bien public. La vertu de tempérance entre-t-elle dans cette fin? Responsabilité de ceux qui sont constitués en autorité: est-il vrai qu'ils répondront du bien omis et du mal non empêché par leur faute? Comment faire connaître ce devoir aux gouvernants?

### II. — Les mesures à prendre

#### 1. *Directes*

Entre autres, prohiber annonces de bière et d'alcool à la radio et dans les journaux. — Quelle autre province a adopté cette politique? S'en trouve-t-elle plus mal? — Limiter le nombre des tavernes, hôtels, *grills*, clubs et autres débits. — Moyen à prendre pour arriver à cette fin. — Enrayer fabrication et vente clandestines des boissons alcooliques, en défendre le commerce dans les lieux d'amusement. — Y aurait-il avantage à limiter le nombre d'heures pour ce commerce? à défendre la vente des spiritueux et de la bière le dimanche? — Faire au moins observer strictement la loi qui prohibe la vente des boissons en dehors d'un vrai repas.

#### 2. *Indirectes*

Améliorer le sort matériel, social et spirituel des masses. Causes de l'intempérance de beaucoup de buveurs: travail exténuant ou trop peu rémunérateur, logement dépourvu de confort. — Moyens à prendre: amélioration des conditions de travail, suppression des taudis, utilisation saine des loisirs. — Comment s'y prendre pour réaliser ces réformes? En particulier pour donner aux jeunes gens la possibilité d'utiliser leurs loisirs? — L'organisation des loisirs dans les autres pays: l'Italie, etc.

## ■ Action des éducateurs

### I. — Nécessité de la réforme des mœurs

Expliquer le sens de l'axiome: *Quid leges sine moribus?* Comment réformer les mœurs? Par décrets ou par une forte éducation religieuse et sociale. Il faut une moralisation des individus et des classes sociales. Pourquoi la foi aux vérités chrétiennes et la pratique des préceptes qui en découlent sont-elles la base essentielle de cette moralisation? Un bon chrétien ne s'enivre pas: est-ce vrai, en théorie? en pratique? Pourquoi tant de chrétiens s'enivrent-ils chez nous?

Sur quoi s'appuie la lutte antialcoolique? Un fondement rationnel ou sentimental? branlant ou solide? Quel est le devoir strict de tous ceux qui ont charge d'âmes?

### II. — Action des parents

Devoirs spéciaux des parents envers leurs enfants au sujet de l'alcool. — Pourquoi l'action des parents est-elle la plus efficace à ce sujet? — Moyens que les parents prendront pour donner à leurs enfants la compréhension, le goût et l'habitude de la mortification. — Les enfants et les renoncements volontaires, — et la résistance à la gourmandise, — et l'exemple des parents, — et l'usage des biens matériels, — et la formation à la sobriété et à la chasteté. — Cette éducation est-elle encore fréquente dans nos familles? Pourquoi la plupart des parents ne sont-ils pas à la hauteur?

### III. — Action des instituteurs

Développer chez les élèves la connaissance et la pratique de la mortification. — Usage des cours de politesse, de civisme, de catéchisme. Quelle serait l'utilité d'une « Ligue de tempérance » pour la jeunesse des écoles? — Rôle des collèges, des séminaires, des universités, des grands séminaires dans la lutte antialcoolique: peut-on dire qu'actuellement ce rôle est suffisamment rempli? sinon, pourquoi?

## ■ Moyens de propagande

Rôle des prêtres dans les chaires paroissiales. — La presse, la radio, le cinéma au service de cette croisade. — Quels services les médecins pourront-ils apporter dans cette lutte? —

Action des légistes et des criminalistes, des sociologues et des politiques, etc. — Serait-il avantageux de reprendre les expositions antialcooliques? Où les organiser? — Cette croisade de tempérance entre-t-elle dans le domaine de l'Action catholique? Les mouvements spécialisés et leur devoir à ce sujet.

### Conclusion

Acuité de la question sociale: la part de l'alcoolisme dans les misères qui affligent les individus et les familles. Montrer que la pratique de la mortification chrétienne et de la tempérance en particulier sera le commencement du relèvement social et économique que tous espèrent. — Devoir de conscience et question d'honneur pour tout catholique de s'engager dans cette croisade. Rechercher les moyens pratiques que chacun peut employer dans son entourage immédiat et se mettre aussitôt à l'œuvre.

### Bibliographie

*Lettre sur la tempérance* par l'épiscopat de la province civile de Québec (octobre 1938).

*Premier Congrès de tempérance du diocèse de Québec*, 798 pages, Québec, Secrétariat de l'Action catholique, 1911.

*Action sociale catholique et tempérance*, par S. G. Mgr Paul-Eugène ROY, 302 pages, même librairie.

*La Tempérance*, par l'abbé G. SAUVAGEAU, 26 pages, même librairie.

*La Lutte antialcoolique dans la province de Québec*, par le R. P. HUGOLIN, O. F. M., École Sociale Populaire (n° 8), 16 pages.

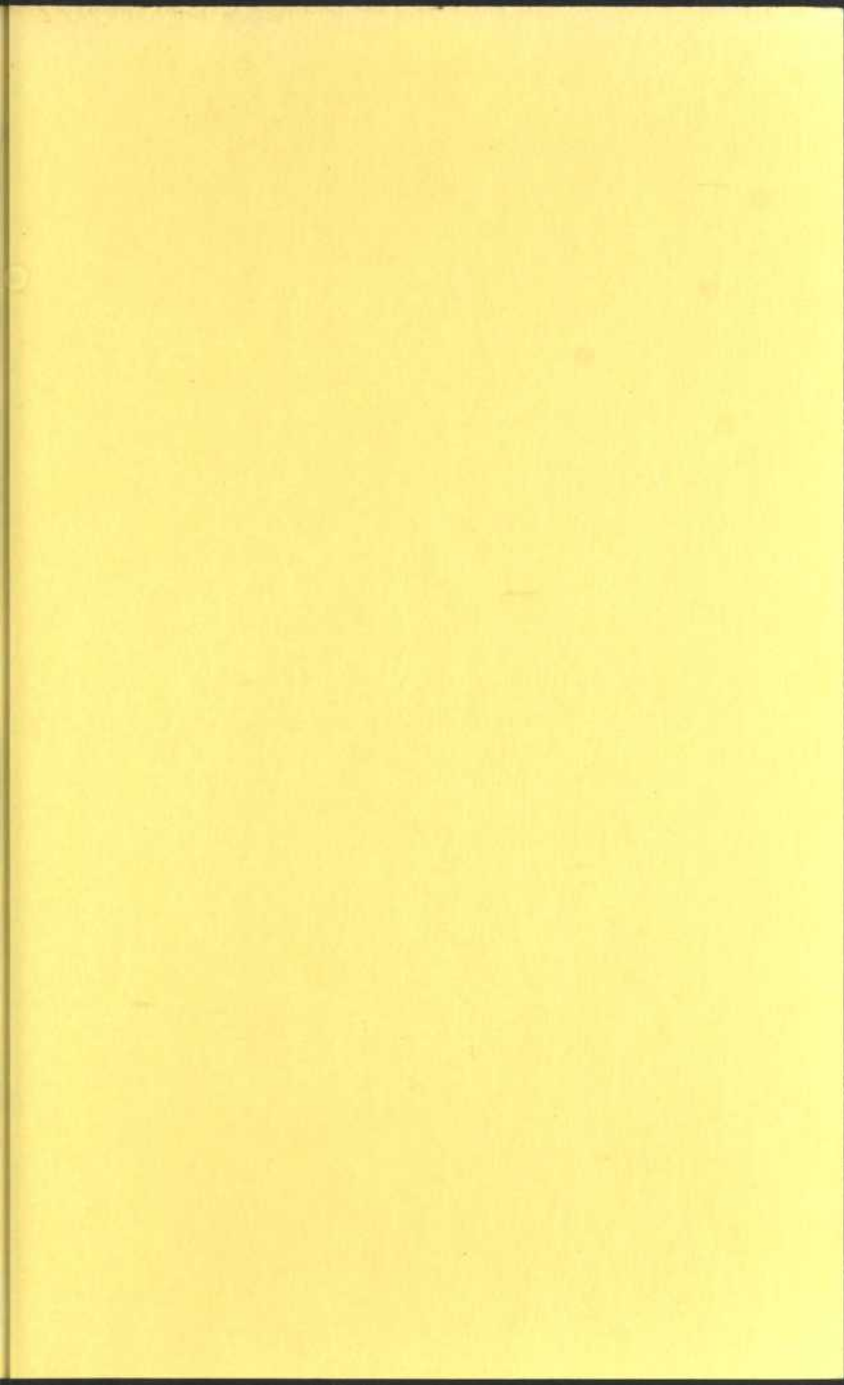
*Contre l'alcool*, par le docteur Joseph GAUVREAU, E. S. P. (nos 18-19), 32 pages.

*L'Alcoolisme et l'individu*, par le docteur Louis-Philippe ROY, E. S. P. (nos 152-153), 32 pages.

*La Tempérance* (I), par S. Exc. Mgr COURCHESNE, Œuvre des Tracts (n° 131), 16 pages.

*La Tempérance* (II), par S. Exc. Mgr COURCHESNE, Œuvre des Tracts (n° 139), 16 pages.

*Manuel du conférencier antialcoolique*, par J. DONOT, 80 pages, Paris, Action Populaire.



BNQ



000 358 555